

Le bulletin des APP

janvier-février 2007 - n° 68

ateliers de pédagogie personnalisée

Réseau de formation ouverte tout au long de la vie www.app.tm.fr

edito

Transition

Session formation-accueil nouveaux coordonnateurs APP : mars 2007

Algora organise les 21, 22 et 23 mars 2007 une nouvelle session de formation-accueil pour les nouveaux coordonnateurs-trices d'APP. Pour connaître le programme et les modalités d'inscription (gratuite), merci d'aller sur le site des APP (www.app.tm.fr) à partir de la rubrique "Actualités", sous rubrique "Événements", puis "Trois journées de formation accueil".

Télécharger le programme :
http://app.algora.org/actualites/pdf/programme_mar2007.pdf
Contact et inscriptions :
christiane.oger@app.tm.fr

sommaire

Edito.....	1
APP-ANFA dispositif de formation de proximité	2 et 3
Dispositif APP-Entreprises.....	4 et 5
ZOOM	5 et 6
Démarche de confirmation du label.....	6 et 7
Le GEIQ et les APP en Alsace	7
Brèves	8

2007 sera l'année d'importantes transitions pour les APP et les activités développées et mises en œuvre dans le cadre de l'animation nationale APP. D'ici fin 2007, cette dernière va vivre ses derniers mois dans sa configuration actuelle : fin programmée des activités d'Algora, application du plan social ; dès 2008, non reconduction de la subvention de la DGEFP pour cette animation.

Pourtant, l'ensemble des APP et la quasi totalité des partenaires s'accordent pour reconnaître le rôle central du réseau dans ses dimensions régionales et nationales. Il est l'un des sept principes fondamentaux de la démarche pédagogique, inscrit comme tel dans le cahier des charges national. Il permet la construction d'une identité référée à un système de valeurs communes, il organise la communication et les échanges entre les équipes concourant à l'élévation des compétences individuelles et collectives de l'ensemble des équipes. Il joue le rôle d'interface entre les APP et une multiplicité d'acteurs et de décideurs de l'insertion sociale, de la formation, de l'emploi, de la recherche, de l'entreprise... Il constitue un espace de cohérence qui donne aux APP toute la visibilité nécessaire pour initier et accompagner leur développement.

Concrètement, l'ensemble des services et des outils de l'animation nationale actuelle resteront accessibles tout au long de l'année : site web APP, messagerie, bulletin, suivi des statistiques, accompagnement de la démarche de confirmation du label APP, coordination des animations régionales,... et projet "APP-Entreprises".

En dépit du plan social en cours pour l'ensemble des salariés d'Algora, trois personnes ont décidé d'assurer la poursuite de la mission : Christiane Oger, Jean Vanderpelden et Michel Tétart. Dans cette configuration réduite, cette équipe fera tout ce qui est en son pouvoir pour :

- assurer les activités prévues,
- contribuer à la mise en place de solutions nouvelles de portage et de financement de l'animation nationale en lien avec le regroupement national, les animations régionales, les administrations et les partenaires concernés.

Pour qu'une animation nationale APP continue à se développer en 2008, il est aujourd'hui nécessaire que chaque APP, le regroupement national et les animations régionales contribuent à la construction et inventent une nouvelle organisation tant au niveau de la structure juridique, que des moyens. Les APP se doivent d'être les pilotes de cette démarche dans le cadre d'un échange continu avec les principaux acteurs impliqués (DGEFP, DRTEFP, régions, Ministères de l'Education nationale, de l'Agriculture, institutions, entreprises, OPCA, partenaires sociaux,...). Les enjeux sont tels, tant pour les publics déjà bénéficiaires des prestations APP que pour le développement majeur actuellement en cours d'une offre APP en direction des entreprises et des salariés, qu'il serait irresponsable de ne pas relever le défi devant lequel nous nous trouvons, vous comme nous. Nous comptons sur chacune et chacun d'entre vous dans cet engagement commun.

Michel Tétart

Responsable de l'animation nationale APP

Contacts : jean.vanderspelden@app.tm.fr ; christiane.oger@app.tm.fr ; michel.tetart@app.tm.fr

Téléphone : 01 48 03 90 00

Origine du partenariat ANFA-APP

En 2005, pour répondre aux besoins de formation des formateurs, salariés dans des CFA préparant aux métiers de l'automobile, l'ANFA¹ s'est rapprochée du CUEEP, institut universitaire de Lille 1. Ces deux partenaires proposent une licence universitaire dont la finalité est de professionnaliser les formateurs de CFA dans les activités à caractère pédagogique et de conduite de projets. Dans cette action, la participation de l'ANFA, assimilée au monde professionnel, s'élève à hauteur de 40 % de la totalité des enseignements, le reste étant assuré par le CUEEP de Lille. Le cadre légal de cette licence prévoit également une unité d'enseignement de langue étrangère obligatoire, à raison de 70 heures. Cette unité ne donne pas lieu à une validation par une épreuve spécifique et est assurée sous la responsabilité de l'ANFA.

Quelques constats sur les formateurs à former

Un groupe de 17 formateurs représentant 16 CFA a été constitué.

Lors de la mise en place de cette première promotion auprès des CFA assurant des formations automobiles, la définition du projet de mise en œuvre de l'unité d'enseignement "Langue" a tenu compte des constats suivants :

- La finalité de l'UE est définie, non pas en référence à un niveau d'acquisition langagière, mais s'inscrit dans une logique de perfectionnement individuel.
- La diversité géographique de l'origine des formateurs est marquée, car toutes les régions de France sont représentées.
- L'hétérogénéité des niveaux en langue étrangère, liés à la diversité des niveaux de formation initiale du public est forte. En effet, le public est constitué en majorité de formateurs d'enseignement professionnel, avec des niveaux de formation initiale du niveau IV au niveau I de la nomenclature de l'Education Nationale.
- Il semblait difficile d'intégrer des temps de formation individualisés en langue, dans une logique de formation impliquant des regroupe-

ments de la promotion répartis en 16 sessions entre différents lieux (région parisienne et Lille) sur une durée de 18 mois.

- Enfin, cette nouvelle licence professionnelle doit permettre la poursuite de l'activité professionnelle par les formateurs sur leur site de travail en région lorsqu'ils ne sont pas en formation.

Eu égard à ces constats, le ou les opérateur(s) en langue étrangère doivent à la fois répondre à des conditions de souplesse, d'individualisation et d'homogénéité de la

réponse formation.

Souplesse, car il doit permettre à un formateur de poursuivre un enseignement de langue en tenant compte de son activité professionnelle et de son engagement dans la licence ; Individualisation, car il doit tenir compte des niveaux d'acquisition très hétérogènes du public et définir après un positionnement, un plan de formation de 70 heures réalisé sur une période d'une année ; Homogénéité, car il doit obéir à des conditions financières et administratives suffisamment identiques

Après les conventions "CNED/APP", "ADS/APP" et avant les actions en cours "ESR/APP" et "APP-Entreprises", l'action "APP/ANFA" constitue le troisième dispositif multi-sites à dimension nationale. S'il n'a pas la même ampleur que les autres actions (17 salariés formés pour la première année), il n'en constitue pas moins une action intéressante qui met en avant la capacité de double adaptation des APP à un besoin, ici exprimé par un OPCA : une réponse en réseau des APP et une réponse commune autour de l'accompagnement des parcours de formation individualisée. Quand des formateurs forment des formateurs !

Pour mener à bien cette opération multi-sites, la mission nationale des APP, en concertation avec l'ANFA et l'ensemble des APP concernés, a établi une convention de prestation de formation commune pour tous les APP. En cinq articles, cette convention définit l'objet, le cadre général, les conditions de déroulement de la prestation au regard du cahier des charges national des APP, les dispositions administratives et financières dont le coût de l'heure/apprenant et le règlement des litiges potentiels.

Cette opération s'est déroulée entre septembre 2005 et septembre 2006, les dix sept formateurs de CFA devant soutenir leur mémoire de Licence Professionnelle, au plus tard en janvier 2007.

Jean Vanderspelden
jean.vanderspelden@app.tm.fr

¹ L'Association Nationale pour la Formation dans le secteur Automobile est l'OPCA de la branche professionnelle - www.anfa-auto.fr

Dispositif de formation de proximité

pour permettre à l'OPCA un traitement global de cette U.E (durée, coût, modalités de règlement uniques sont souhaités).

Nous avons donc choisi de nous adresser à la mission nationale du réseau des Ateliers de Pédagogie Personnalisée qui nous paraît répondre à ces trois conditions.

Bilan de la mise en œuvre de cette action

Au niveau administratif et en amont de l'action, la mission nationale des APP nous a rapidement précisé qu'il conviendrait d'établir un conventionnement spécifique avec chacun des 16 APP, mais qu'elle se chargeait de les informer et de définir, avec eux, un cadre contractuel homogène. Suite à la communication des coordonnées des 16 CFA, la mission a assuré l'interface avec les différents opérateurs en région. Ces derniers ont été localisés par ses soins (16 APP), les conditions de la prestation (durée et période, coûts...) précisés ou définis en interne du réseau, ce qui a évité à l'ANFA d'avoir à rechercher ou négocier avec 16 opérateurs différents. Une convention type conçue (voir encadré) a été adressée à chacun des APP. Les délais de retours des conventions ont été très divers. Certains ont réagi rapidement, ou se sont rapprochés de l'ANFA pour obtenir des informations complémentaires, mais pour un certain nombre d'entre eux, il a fallu plusieurs relances pour identifier le bon interlocuteur, obtenir le retour des conventions personnalisées et signées, ainsi que l'identité du référent pédagogique auquel devrait s'adresser le formateur.

Pendant et en aval de la formation, un traitement diversifié est relevé selon les APP. L'ANFA a du relancer plusieurs APP afin qu'ils déclenchent les facturations intermédiaires prévues dans la convention. De la même manière, lorsque dans

quelques cas (5/16), les durées de conventionnement étaient dépassées, l'ANFA a du réclamer un avenant à la convention pour repousser les délais de validité de ces conventions. Dans les faits, il semblerait que la logique du parcours de formation du formateur (disponibilité, progression, suivi, etc...) ait été prioritaire par rapport à ce qui était prévu dans le conventionnement.

Au niveau pédagogique, un bilan a été effectué par l'ANFA auprès du groupe des 17 formateurs. Des avis partagés ont été relevés au sein du groupe de formateurs. Si de manière globale, tous ont exprimé l'intérêt de disposer d'un APP à proximité de leur lieu de travail, les points de vue restent en partie contrastés :

- des formateurs sont très satisfaits; disent avoir appris ou progressé ; font état d'une implication très forte de l'APP ; précisent avoir bénéficié d'un accompagnement pédagogique stimulant : une immersion d'une journée en Angleterre ; de conversations particulières avec un formateur anglophone, etc
- d'autres (2/17), n'ont pu bénéficier d'aucun accompagnement ; ont été livrés à eux-mêmes ; se sont vus imposer leur parcours et leur horaire ; n'ont eu aucun retour ou échange sur leur progression !

Les perspectives 2007/2008

Fort de cette première expérience où la souplesse constitue un atout majeur, sauf exception, dans la réussite des formateurs dans l'apprentissage en anglais, nous souhaitons renouveler ce dispositif, en y intégrant, certainement, des éléments de régulation plus marqués. Dès maintenant, la seconde promotion des formateurs fait état de besoins en formation en langue autre que l'anglais. Nous espérons, avec l'animation nationale des APP, pouvoir mobiliser pour 2007/2008, des

APP frontaliers dans lesquels l'italien, l'espagnol ou l'allemand pourraient être aussi proposés.

Doria Benozene - ANFA
benozened@anfa-auto.fr
Service Formation des Formateurs et des Tuteurs de l'ANFA

Modules interactifs gratuits pour la formation à l'anglais automobile

Depuis fin 2006, l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) met à disposition sur son site internet un nouvel outil pédagogique en anglais professionnel automobile.

Créé dans le cadre de la convention de coopération avec le ministère de l'Éducation nationale, cet outil a été construit avec l'appui d'enseignants formant les jeunes aux métiers de l'automobile. Il propose, sous une forme interactive, des textes sonorisés, des rappels de grammaire et plus de 80 exercices.

Organisé sous la forme de 28 modules de formation thématiques, cet outil permet à l'enseignant de construire une approche modulaire des apprentissages et d'individualiser les parcours de formation. Ces modules multimédias de formation, contextualisés automobile, ont été conçus à l'attention des jeunes préparant un Bac Pro en carrosserie-peinture ou en maintenance (automobile, moto et véhicule industriel). Ils peuvent également être proposés à des publics en fin de BEP et en début de formation BTS.

Adresse du site : www.anfa-auto.fr/anglais
Contact : Julien Gosset-Lansaquet
gossetlansaquet@anfa-auto.fr

Liste des APP impliqués :

Aix en Provence, Angoulême, Armentières, Aubenas, Besançon, Brest, Dinan, Digne, Le Mans, La Roche sur Yon, Lyon 8^{ème}, Paris X, Roanne, Rouen droite, et deux organismes porteurs d'APP: celui de Chinon (centre de langue basé à Tours) et celui de l'APP de Limoges, centre de langue basé en centre ville.

Projet de dispositif "APP-Entreprises"

De la construction d'une "offre APP", complémentaire à l'offre catalogue du réseau commercial France de Renault...

A la demande de la Direction du réseau commercial France de Renault, l'animation nationale APP (Algora), associée à Technomedia (entreprise ayant développé la plate-forme **SIGAL™** de gestion des ressources humaines et de dispositifs de formation) s'est engagée à construire une offre de formation, dans les domaines de la culture générale (efficacité personnelle, bureautique et comptabilité), complémentaire à l'offre «métiers» actuellement proposée par Renault. La phase "recherche-développement", financée par Renault, permettant la construction d'un prototype et de procéder aux tests nécessaires, est actuellement en cours de réalisation. La généralisation à l'ensemble du territoire est prévue pour le premier trimestre 2007. L'objectif est que, sur la base du volontariat, au moins 150 APP (dont un et plus par département) aient accepté de s'engager dans ce dispositif. Fin 2008, la quasi-totalité des APP devraient l'avoir intégré.

Ainsi, tous les APP volontaires proposeront "une offre APP" à l'une, ou plusieurs, des 4 500 entreprises composant le réseau commercial France de Renault, représentant un potentiel de près de 60 000 salariés. Un catalogue commun à tous les APP est en cours de constitution, en coopération avec des équipes d'APP. Il sera diffusé à l'ensemble des entreprises du

réseau commercial France de Renault. Des outils pédagogiques "référents" seront associés à chacune de ces offres. La plate-forme **SIGAL™** permettra de gérer les bases de données : APP volontaires d'un côté, les entreprises de l'autre, mais aussi, les inscriptions, le suivi des parcours de chacun des collaborateurs de l'entreprise et le recueil des éléments nécessaires à la facturation.

Renault souhaite un pilotage et un suivi national. Ne pouvant référencer chacun des 460 APP comme fournisseurs, la direction du réseau commercial France a souhaité avoir un seul interlocuteur (aujourd'hui l'animation nationale APP/Algora) pour assurer toutes les problématiques de gestion, de maintenance, de facturation, de mise à jour et de développement.

... à la mise en place d'un dispositif "APP-Entreprises" proposant une "offre APP" à d'autres entreprises.

La souplesse, les modalités de mise en œuvre des prestations, les contenus proposés, l'accès tout au long de l'année selon un système d'entrées et sorties permanentes, et surtout, la cartographie du réseau avec plus de 800 points d'accès sur tout le territoire, sont des atouts uniques qui peuvent être valorisés auprès d'autres entreprises, en particulier celles ayant des implantations multisites ou organisées en réseau.

Le dispositif "APP-Entreprises" permet de structurer l'offre APP au niveau national (contenus, ingénierie,

gestion, tarification*, etc...) tout en apportant à chacun des réponses de proximité, construites sur mesure. Chaque site pouvant accueillir un nombre varié d'apprenants, son "économie" repose sur le réseau et sur un flux important d'apprenants. Il suppose que d'autres entreprises, et donc un nombre croissant de salariés, puissent en bénéficier. D'ores et déjà, des entreprises du secteur de la propreté, de la distribution, du funéraire, etc... se sont déclarées intéressées, et voient, dans cette offre et les modalités de mise en œuvre originales proposées, une réponse, entre autre, à la problématique du Droit Individuel à la Formation. Aujourd'hui, selon les statistiques nationales, l'ensemble des APP réalise des prestations de formation pour 15 000 salariés par an. L'objectif est de doubler ce nombre, à échéance de trois ans.

Enfin, d'ici un à deux ans, l'ingénierie développée et les technologies utilisées (la plate-forme **SIGAL™**) pourraient permettre d'intégrer toute la logistique nécessaire au fonctionnement de chaque APP et du réseau (inscriptions, gestion et suivis des parcours, mutualisation des ressources et des compétences, sorties statistiques,...) pour tous publics et tous financeurs (Etat, collectivités, entreprises,...) permettant ainsi à l'ensemble des APP de poursuivre leur déploiement, en réalisant des économies d'échelle et de moyens au service de tous les publics.

Contacts : michel.tetart@app.tm.fr et
jean.vanderspelden@app.tm.fr - www.app.tm.fr

L'avancement du projet "APP-Entreprises"

La période de construction du dispositif national se poursuit sur divers

(*) Concernant la tarification de la prestation, elle sera la même pour tous les APP. Au cours de l'expérimentation, elle est calculée sur la base de l'heure-stagiaire. Le montant n'est, à ce jour, pas stabilisé. Il le sera à l'issue de l'expérimentation. L'étude en cours se base sur le tarif horaire moyen facturé par les APP associés à la phase expérimentale. Le prix "vendu" à l'entreprise devra inclure, outre la prestation APP, la «rémunération» des activités liées à la gestion du dispositif.

présentation et enjeux

plans (constitution du "catalogue" des prestations APP, développement de la plate-forme APP-entreprises destinée à présenter et à gérer le dispositif, lancement de la procédure d'engagement des APP...). Des journées régionales de présentation du projet sont programmées. La prochaine aura lieu le 15 février à Lyon. Une présentation du dispositif a été faite à Agnès Ferra-Desclaux, chef du bureau de la formation professionnelle continue au ministère de l'Education nationale. Elle a exprimé son intérêt et souhaité son développement. La première phase de sa mise en œuvre devrait intervenir dès le début du printemps 2007 pour les entreprises du réseau commercial France de Renault.

Pour accompagner le lancement du dispositif, l'équipe en charge du projet (Algora et Technomédia) bénéficiera du renfort d'une stagiaire "Renault", Sahra Benseghir (sahra.benseghir@app.tm.fr) mise à disposition pour une période de 6 mois. Elle aura particulièrement en charge les activités liées à l'appropriation fonctionnelle du dispositif et des outils de gestion et de suivi.

D'autres entreprises intéressées...

Le groupe ISS (propreté, sécurité, environnement,...) a réuni ses responsables régionaux de formation à

Lyon, du 17 au 19 janvier 2007. A cette occasion, ils ont souhaité visiter un APP. L'équipe de l'APP de Lyon 1^{er} (ACFAL), coordonnée par Mme Hours, a présenté l'APP, son organisation et son mode de fonctionnement. Quelques salariés du groupe ISS ont d'ores et déjà pu tester la prestation APP, jugée efficace au regard de la stratégie de l'entreprise qui vise, entre autre, à développer la promotion interne. Un futur partenariat avec le réseau APP semble devoir se dessiner dans les prochaines semaines.

L'entreprise WURTH, distributeur d'outillage sur toute la France, dont le siège est en Alsace, souhaiterait également avoir recours aux APP.

Principaux résultats de la pré-enquête sur "APP-Entreprises"

En décembre, l'animation nationale APP a lancé une pré-enquête "APP-Entreprises", via la messagerie, auprès de l'ensemble des APP. Il s'agissait de donner une information à tous les APP sur le projet et de vérifier la capacité de chaque site à répondre à la première offre "catalogue" formalisée en 24 fiches.

Le taux de réponse, et les réponses elles-mêmes, sont largement encourageants, même si ces réponses pointent quelques difficultés potentielles (anglais et comptabilité niveau

2, en particulier). Sur les 208 répondants, 137, soit les 2/3, déclarent être opérationnels à 100% sur les 3 domaines de l'offre "APP-Entreprises", d'ici 6 mois. A titre d'information, voilà les résultats globalisés :

- Efficacité personnelle :

immédiate, 85% - dans 6 mois, 93 %

- Bureautique :

immédiate, 90% - dans 6 mois, 97 %

- Comptabilité/Gestion :

immédiate, 62% - dans 6 mois, 80 %

Contacts : michel.tetart@app.tm.fr
jean.vanderspelden@app.tm.fr

Renforcement de l'offre "APP-Entreprises" : APP de quatre régions

Pour mettre en place la première offre "APP-Entreprises", la mission nationale s'est appuyée sur quatre APP : Arras, Châtillon, Romilly sur Seine et St Cyr. Pour l'enrichir de 24 à 40 formations élémentaires, un travail complémentaire est en train de se mettre en place avec deux APP (Bagneux et Homécourt) et les animations régionales d'Alsace, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Lorraine et Nord-Pas-de-Calais. Tous ceux qui veulent se joindre à ce travail sont les bienvenus.

Contacts :
Anne.Laidebeur@umb.u-strasbg.fr
Bénédicte Pinot
benedicte.pinot.app@crefor.asso.fr
Davy Mathieu - app.nancy@app.tm.fr
Michel Marchand : mima@ilep.fr

ZOOM

L'équipe de l'APP de Saint-Laurent du Maroni ouvre une permanence au camp militaire...

Depuis le début du mois de septembre 2006, l'APP de Saint-Laurent du Maroni a entamé un partenariat avec le Groupement du Service Militaire Adapté de Saint-Jean du Maro-

ni. Le G.S.M.A., dépendant du Ministère d'Outre-mer, et dont l'encadrement est assuré par des militaires de l'Armée de Terre, a pour mission de recruter des jeunes, garçons et filles, de 18 à 26 ans afin de leur assurer une formation professionnelle (bâtiment, mécanique, transport, sécurité, restauration, tertiaire, espaces verts, etc...), une remise à niveau dans les domaines de la culture gé-

nérale et une éducation citoyenne. Tout en préparant ces recrues à la protection et l'aide à la population, lors de catastrophes naturelles ou d'évènements graves, les unités du S.M.A. favorisent leur insertion.

Dans ce cadre, le commandement du GSMA a sollicité l'expertise de l'APP dans l'acquisition des savoirs de base dans le but d'optimiser la re-

ZOOM

mise à niveau des jeunes recrues. Qui plus est, individualisation, personnalisation et, surtout, acquisition de l'autonomie dans l'apprentissage des savoirs, savoir-faire et savoir-être sont des objectifs et valeurs partagés par le GSMA et les APP.

Sur financement de la DDTEFP de Guyane, l'équipe de l'APP de Saint-Laurent du Maroni a donc installé une permanence au sein du camp militaire, ouverte 5 matinées par semaine. Sur un effectif à peu près permanent, d'environ 140 recrues, plus de 70 jeunes ne relevant pas de la lutte contre l'illettrisme ont déjà intégré le dispositif APP.

Cette "antenne" permet à l'équipe de l'APP de Saint-Laurent, qui est un des derniers APP à accueillir un public composé majoritairement de jeunes de moins de 26 ans, de réaffirmer son souci de contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes de l'Ouest Guyanais et au développement économique de ce pays.

Ce partenariat est assuré d'être prolongé en 2007 et devrait aboutir à la création en 2008 d'une antenne APP au sein, cette fois, du village de Saint-Jean du Maroni qui accueillera à la fois les jeunes volontaires du GSMA et la population civile du village de Saint-Jean du Maroni.

Contact : Arnaud Trubert
app.st.laurent@app.tm.fr

Plus d'infos : Saint-Jean du Maroni :
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Jean-du-Maroni>

Le GSMA : <http://www.le-sma.com/>

Les COS des APP en Pays de la Loire et d'ailleurs

L'introduction dans le cahier des charges des APP de l'instance appelée "Comité de suivi et d'orientation" (COS) a entraîné de multiples interrogations, tant au niveau de chaque APP, que lors des réunions régionales. Quels seraient les participants au COS ? Qui pouvait être président ? En quoi le COS est-il différent du comité de pilotage antérieur ? Ces multiples questions ont conduit les APP à répondre à la fois aux exigences du cahier des charges, et aussi, à leur contexte.

En Vendée : Les trois APP de Vendée avaient depuis plusieurs années instauré un comité de pilotage départemental qui se réunissait une fois l'an après la tenue d'un comité local. Pour le COS, ils ont fait le choix de maintenir cette organisation qui donne une autre dimension à leur action et souligne leur appartenance à un réseau : ils ont décidé de réunir un COS départemental, convoqué et animé chaque année par l'un des trois APP et de maintenir un COS "local", inscrit dans leur territoire, réuni également une fois par an. Lors de la rencontre départementale, un diaporama présente le panorama des trois APP en comparaison des autres APP du réseau régional et national. Chaque APP fait part de ses spécificités et de ses nouvelles priorités pour l'année à venir à partir de son projet pédagogique. Un débat amène les

participants à prendre acte des réponses collectives apportées aux besoins des habitants de la Vendée et à se donner des axes de travail.

app.cholet@app.tm.fr
app.fontenay.le.comte@app.tm.fr
app.herbiers@app.tm.fr

A Nantes : Trois APP sont installés depuis de longues années et sont portés par des structures différentes (Greta Nantes services, Formation compagnonnique des métiers du bâtiment et Foyer des Jeunes Travailleurs). Conscients que leurs partenaires et/ou prescripteurs (mission locale, ANPE...) étaient déjà sollicités par de nombreuses réunions de concertation, ils ont opté pour une organisation originale et efficace : un COS "communal" qui sera présidé en 2007 par le Directeur de la maison de l'emploi. Cette organisation a conduit les trois APP à se rapprocher pour préparer ensemble le COS et présenter à la fois des orientations communes et un projet pédagogique propre à chaque APP qui sera soumis au débat collectif.

app.nantes.fcmb@app.tm.fr
app.nantes.fjt@app.tm.fr
app.nantes.greta@app.tm.fr

Contact : francoise.delasalle@ac-nantes.fr
Animation régionale des APP

NDLR : Les APP de la région Nord-Pas-de-Calais ont également instauré un pilotage régional depuis plusieurs années qui réunit tous les partenaires concernés par l'activité des APP au plan régional. De même, en région Franche-Comté, des COS départementaux se tiennent régulièrement.

Démarche de confirmation du label APP : formation des auditeurs

Fin février 2007, la quasi-totalité des DRTEFP auront organisé les sessions de formation des auditeurs dans le cadre de la démarche nationale de confirmation du label APP, mise en place par la DGEFP. Ces formations ont été assurées par la mission nationale des APP. Plus de 300 auditeurs appartenant à des institutions diverses (DRTEFP, DDTEFP, Conseil régional, Université, ANPE, CCRI, OPCA, essentiellement, mais aussi, DAFPIC, AFPA et Ministère de l'Agriculture, Mission locale) ont été mobilisés par cette opération.

Le contenu de cette formation a été validé par le comité national de pilotage (DGEFP, DRTEFP, MEN et le regroupement national des APP), dans le cadre des expérimentations qui ont eu lieu en Haute Normandie et en Aquitaine. Cette formation s'est déroulée sur une journée en présentiel (par visioconférence pour la Corse, La Réunion et audio-conférence pour Mayotte). Cela a été l'occasion pour chacun de mieux connaître l'expérience et les pratiques des APP. Ainsi, l'ensemble des auditeurs formés sera mieux à même

Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) et les APP : un exemple de partenariat en Alsace

La réponse complémentaires des APP aux besoins en formation des entreprises

En novembre 2006, l'entreprise de la métallurgie SOTRALENTZ à Drulingen en Alsace a sollicité notre groupement d'employeurs INDIBATP pour l'aider à recruter et à former vingt quatre demandeurs d'emploi. Cette entreprise, ne trouvant pas la main d'œuvre qualifiée dont elle avait besoin dans les métiers de soudeur et de chaudronnier, a décidé de mettre en place une opération «recrutement-formation» dont l'objectif final est, bien-sûr, l'embauche prévue début 2008. Sur un an, cette opération a donc consisté à repérer, puis à accompagner ces personnes pour une remise, puis une qualification.

Pour avoir un recrutement largement ouvert à toutes et à tous, la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS), mise au point par l'ANPE, a été appliquée. La sélection repose sur l'observation des postulants dans des simulations de situations réelles du métier, sous forme d'exercices. Le pendant de cette méthode est que l'on ne maîtrise quasiment pas le niveau initial des candidats sur les savoirs théoriques de base ; d'où le souhait de mettre en place une pré-qualification, servant de remise à niveau, avant d'aborder le contenu plus tech-

nique de la formation. Cette pré-qualification de quatre mois fût donc préalable à un contrat de professionnalisation de douze mois qui a débouché sur une embauche définitive. La pré-qualification a été financée par le Conseil Régional d'Alsace qui a demandé au GEIQ INDIBATP de s'appuyer sur l'APP de Saverne / Sarre-Union dans le cadre de ce projet. Ainsi, le contrat en APP était un maillon dans ce parcours de formation pour :

- une définition du niveau de départ;
- une acquisition des savoirs de base, de re-mobilisation ;
- et une acquisition ou un renforcement d'autonomie.

De plus, la proximité géographique de l'APP et de son antenne était tout à fait appropriée. Il aurait alors été inutile de créer un programme de formation portant sur les mêmes objectifs, avec un autre partenaire. L'initiation technique au soudage a donc été confiée à un organisme de formation spécialisé, la remise à niveau à l'APP. Il restait à organiser le planning à adapter pour vingt quatre personnes. En effet, les APP ne peuvent raisonnablement accueillir et former plus douze personnes à la fois, et que deux jours biens définis, dans la semaine, puisqu'il s'agit d'une antenne APP en zone rurale. Une innovation a alors été apportée : la formation en équipes postées ! Cela a permis de constituer des groupes de six, avec par roulement une équipe du matin,

un horaire de journée, ou une équipe d'après-midi. On évite ainsi les «embouteillages» à vingt quatre et chaque personne, du groupe de six, suit individuellement son propre planning. L'APP ne reçoit donc que six apprenants à la fois en journée, douze exceptionnellement, grâce à la répartition des groupes sur l'ensemble de la durée de la pré-qualification. Le reste du temps, ils sont soit en entreprise, soit en formation technique, en équipes. Au final, cela donne des parcours plus souples et plus efficaces. Cette expérience illustre l'articulation que peuvent avoir les APP avec un autre contenu de formation (ici plutôt technique), et la possibilité de les planifier avec l'imagination et la volonté de chaque partenaire. Depuis 2002, c'est la 4ème fois que ce type d'action, impliquant APP (pré-qualification) et organisme de formation (qualification) est mise en oeuvre avec succès sur le secteur géographique de Sarre-union. Nous comptons bien qu'il y en ait une cinquième ! Des discussions sont en cours à ce sujet...

Olivier Sarrazin
 Olivier.SARRAZIN@indus-alsace.com
 chargé de développement au sein du groupement d'employeur INDIBATP
 Contact coordonnateur APP : Bruno Bataille
 Tél : 03 88 91 36 10 - app.saverne@app.tm.fr
 Com. nat. des GEIQ - 5 rue d'Alsace 75010 Paris
 www.geiq.net - Tél : 01.46.07.33.33

NDLR : Cette action a été présentée au cours de la journée régionale co-organisée par le Conseil régional d'Alsace et le réseau régional des APP (voir dernière page).

d'être partie prenante d'un partenariat avec le réseau dans les années à venir...

La plupart des DRTEFP ont fixé la date butoir de fin juin 2007 aux binômes pour réaliser l'audit de confirmation de label avec les APP et réunir les commissions régionales de confirmation du label. En même temps, des mesures d'accompagnement, certaines avec les animations régionales des APP, au cas par cas et souvent par anticipation de l'audit, sont prévues. Dès aujourd'hui, plus d'une soixantaine d'audit APP ont déjà été réalisés. Dans chacune des régions, plusieurs dates,

au cours du second et troisième trimestre 2007, ont été fixées pour les commissions régionales pour statuer sur la reconduction du label national APP. La validité du label a été fixée à 3 ans lors du dernier comité de pilotage national. Attention, cette durée ne garantit pas les financements... Le comité national de pilotage suit, avec les DRTEFP, l'avancement de la démarche qui devrait être totalement achevée fin 2007, grâce à la forte implication de l'ensemble des acteurs concernés, dont les auditeurs.

jean.vanderspelden@app.tm.fr

Questions et réponses, cahier des charges, suite...

Cette 5^{ème} édition comprend deux parties. La première concerne la démarche nationale de confirmation du label APP et porte principalement sur l'instrumentation de la communication DRTEFP/auditeur/membres de la commission régionale. La seconde concerne l'activité des APP en 2007 et la mise en œuvre de certains points du cahier des charges. Les questions ont été posées par les chargés de mission APP dans les DRTEFP et/ou par des coordonnateurs d'APP. Les réponses ont été rédigées par Nadine Kebe et Michel Tétart. Elles sont validées par la DGEFP.

Vous pouvez continuer à poser vos questions, par mél ou téléphone, à Nadine Kebe

(nadine.kebe@dgefp.travail.gouv.fr) ou Michel Tétart

(michel.tetart@app.tm.fr).

Les réponses feront l'objet du "Questions/ Réponses" N° 6.

Cette édition comme les précédentes est accessible sur le site www.app.tm.fr rubrique "Cahier des charges".

Des statistiques APP...

En 2006, le site des APP, www.app.tm.fr a été visité par **248.715 personnes dont 105.541 visiteurs uniques, 525.963 pages ont été vues**. Les outils techniques : outils d'autodiagnostic, procédure de la démarche nationale de confirmation du label, fiches centre ressources et APP, sont évidemment très demandés, mais viennent ensuite, en deuxième position : 70 témoignages d'anciens apprenants du réseau Nord Pas de Calais (5422) puis la Charte APP : les productions Basse Normandie (4294), le référentiel métier formateur n°16 (2523) ; fiches de poste : fonction de coordonnatrice APP et fonctions de formateur APP et référentiel de compétences du formateur en antenne rurale APP (2054) ; élaboration d'un référentiel de compétences formateur FOAD (2005) ; paroles d'apprenant (1443) ; fiches métiers : secrétaire en APP (1226) ; paroles d'expert, Annie Mioche (1046) ; intégrer l'égalité des chances entre hommes et femmes au travail (production Haute-Normandie) (848)...

Sources : site Algora

Journée des APP au Conseil régional d'Alsace

M. Adrien Zeller, président du Conseil régional a accueilli 200 personnes venues participer à la journée du 18 janvier, co-organisée par le réseau des APP alsaciens et le Conseil régional, dont le thème était : **"Les APP, pour construire de nouvelles réponses aux besoins individuels de formation"**.

Trois points ont été abordés : les activités des APP (vidéos), les fondamentaux des APP (diaporama commenté) et les actions en cours des APP Alsaciens vers et avec les entreprises (représentants de l'OPCAREG, du GEIQ, de deux Maisons de l'Emploi et de l'entreprise et de la mission nationale des APP sur le projet "APP-Entreprises"). Cette journée a permis de nombreux échanges. Une vidéo sera mise à disposition prochainement.

Contacts : Frédéric Terrien
frederic.terrien@region-alsace.eu
Muriel Marsegli :
app.strasbourg2@wanadoo.fr
ou app.strasbourg.re@app.tm.fr

Bulletin des APP

Mission nationale d'animation du réseau des APP

Algora

18-26, rue Goubet 75959 Paris cedex 19

Tél. : 01 48 03 85 56 - Fax : 01 48 03 90 21

Contact : christiane.oger@app.tm.fr

Directeur de la publication : Jacques Bahry

Rédacteur en chef : Michel Tétart

Secrétariat de rédaction : Christiane Oger

Imprimerie Epigraph.

Etablissement conforme à la marque Imprim'Vert

Tél. : 01 48 41 45 94

ISSN : 0298 8 070